

## S'informer sur la VAE...

- les Points d'Accueil Maison de la Formation Professionnelle se trouvent sur [www.seformerenbretagne.fr](http://www.seformerenbretagne.fr) à la rubrique « Où se renseigner ? » ;
- une information complète sur [www.gref-bretagne.com](http://www.gref-bretagne.com) à la rubrique « La VAE » ;
- la VAE dans les Universités bretonnes : <http://vae.ueb.eu>
- les dispositifs VAE, VAPP (ex. : entrer en Master 2 sans le Master 1) et des témoignages sur le site de Rennes I à <http://sfc.univ-rennes1.fr/reva/index.htm> ;
- le Ministère des Sports, de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et de la Vie Associative : <http://www.sports.gouv.fr/emplois-metiers/aide-a-l-emploi/decouvrir-la-vae/>

## Quelques points... fondamentaux !

*(globalement applicables – mais à préciser et vérifier ! – aux différents certificateurs !)*

- proposer aux postulants à la VAE des formations qui soient les plus proches possibles de leur expérience professionnelle...
- il n'y a pas que des diplômes EN : par ex., l'AFPA représente le Ministère du Travail et de l'Emploi pour des diplômes de niveau V à III dans le secteur secondaire avec, comme particularité, une mise en situation professionnelle ;
- le DAVA (6, rue Kléber... 2<sup>ème</sup> étage... juste au dessus du CIO) peut, si nécessaire, orienter vers le bon certificateur ;
- l'essentiel de la certification peut se faire à distance quand le diplôme envisagé est délivré dans une autre région française ;
- après que son dossier administratif (équivalent au livret 1) aura été validé, le candidat aura intérêt de se reporter au référentiel du diplôme visé (CRDP dans l'EN) pour remplir le plus précisément possible la partie pédagogique (livret 2) ;
- le passage devant un jury pour une validation partielle ou totale du diplôme est de plus en plus fréquent, mais plus rare dans les domaines agri, agro et relatifs au DDCSPP ;
- un accompagnement individuel est à conseiller ;
- il faut prévoir un financement ;
- la démarche VAE consiste à faire émerger les compétences professionnelles d'un candidat et non pas des connaissances ou des qualités d'expression écrite : cette démarche n'en est pas moins très formatrice et ne peut se faire dans la précipitation (cela équivaut à 200h de travail) ;
- 2 dates de dépôt des candidatures : début Juin ou début Décembre ;
- il n'est possible de déposer qu'un seul dossier pour un diplôme donné par an, mais jusqu'à 3 pour 3 diplômes différents ;
- 3 ans d'expérience professionnelle sont requis ;
- éviter d'envisager la validation d'un diplôme dont l'habilitation universitaire ne serait pas reconduite (une habilitation est valable 4 ans) ;
- dans les secteurs sociaux et sportifs, le bénévolat est pris en compte ; l'accompagnement est assuré par l'IRTS, le CESB de Dinard ou le DAVA selon la spécialité... et les compétences assurées soit par l'ARS, la DRJSCS, la DDCS... ou l'EN ! ; les CQP relatifs à l'animation périscolaire peuvent être une « piste » intéressante pour les ATSEM (Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles).